

Montréal, le 14 août 2017

Conseil municipal de Senneterre  
551, 10e Avenue  
Senneterre (Québec) J0Y 2M0

**Objet : L'eau de Senneterre ne doit pas être vendue et exportée à l'étranger**

Mesdames, Messieurs,

Eau Secours! la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau intervient partout au Québec sur les questions liées à l'eau et s'oppose à la commercialisation et à la privatisation de l'eau. Nous apprenions dernièrement avec consternation que votre municipalité a accordé un permis d'utilisation de l'eau de Senneterre à l'entreprise Groupe eau mondiale VD pour l'embouteillage et l'exportation de 24 000 litres d'eau par jour. Nous vous demandons de reconsidérer votre décision de vendre l'eau de vos concitoyens et concitoyennes au profit d'intérêts privés.

Les municipalités sont les gardiennes du bien commun qu'est l'eau. Elles doivent s'assurer de fournir une eau de bonne qualité en quantité suffisante pour les besoins de leur population. Eau Secours! considère que l'eau doit rester dans le domaine public et être gérée par des institutions publiques. L'eau ne devrait pas être une marchandise commerciale. L'industrie de l'eau embouteillée se servira gratuitement d'infrastructures payées par les taxes de vos concitoyens et concitoyennes. Ce type d'industrie ne génère que peu d'emplois en risquant d'épuiser une ressource collective.

De plus, vous semblez avoir pris votre décision sans évaluer tous les risques possibles pour l'approvisionnement en eau de votre population. Connaissez-vous la quantité d'eau disponible de votre nappe phréatique? Qu'arriverait-il en cas de pénurie, comme on le voit à Saint-André-de-Kamouraska cet été? L'entreprise Groupe eau mondiale VD aurait-elle la permission de continuer à utiliser l'eau des citoyens et citoyennes qui eux, devraient s'en priver? Les surplus actuels de production d'eau de votre municipalité tiennent-ils compte des capacités de la nappe phréatique de Senneterre? On ne connaît pas la capacité de régénérescence de la majorité des nappes phréatiques du Québec. Comment pouvez-vous vendre une ressource collective alors que vous n'en connaissez pas la quantité réelle disponible? Savez-vous que la compagnie Nestlé est en procès avec des municipalités en Ontario, en Colombie-Britannique et en Californie parce qu'elle refuse d'arrêter de puiser l'eau qui actuellement fait défaut aux citoyens et citoyennes à cause des sécheresses et de l'épuisement de la nappe phréatique? Avez-vous prévu des clauses d'arrêt qui permettraient à votre municipalité de prioriser l'approvisionnement en eau de vos citoyens et citoyennes en cas de pénurie ou de problèmes de votre nappe phréatique?

Eau Secours! vous demande donc de reconsidérer votre décision pour le bien-être de vos citoyens et citoyennes et pour le respect de ce bien commun vital et irremplaçable qu'est l'eau.

Joceline Sanschagrín, présidente  
Martine Chatelain, porte-parole  
Alice-Anne Simard, directrice générale